



**Réponse du Premier ministre et du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à la question parlementaire n°1625 de l'honorable Députée Sam Tanson**

**Ad 1)**

La politique internationale et européenne du Luxembourg est discutée à chaque session du Conseil de Gouvernement. La position luxembourgeoise sur les développements par rapport à l'Ukraine, y compris ses aspirations pour adhérer à l'OTAN, font donc objet d'échanges réguliers entre les membres du Gouvernement.

**Ad 2)**

Le Ministre des Affaires étrangères fait référence au risque que la Russie pourrait provoquer une escalade avec l'OTAN dans le contexte actuel en réaction à une éventuelle invitation de l'Ukraine à rejoindre l'Alliance.

**Ad 3)**

Il n'y a pas de changement dans la position luxembourgeoise. Le chemin de l'Ukraine vers l'intégration Euro-Atlantique est irréversible, comme agréé au Sommet de Washington en juillet 2024. Comme le communiqué final du Sommet de Vilnius le précisait en juillet 2023, l'OTAN sera « en mesure d'adresser à l'Ukraine une invitation à rejoindre l'Alliance lorsque les Alliés l'auront décidé et que les conditions seront réunies ». Le Luxembourg a également réitéré cette position en signant un accord de sécurité bilatéral avec les autorités ukrainiennes.

Le Ministre des Affaires étrangères a souligné que dans le contexte actuel il n'existe pas encore de consensus parmi les Alliés à ce sujet.

**Ad 4)**

Le soutien du Luxembourg à l'Ukraine reste inébranlable.

Luxembourg, le 19 décembre 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN